

Editorial

Coup double, ou coup trouble ?

Début avril, à seulement quelques jours d'intervalle, certains se réjouissaient par voie de presse du retour à la normale de l'activité dans notre branche, et d'autres se félicitaient d'avoir été à l'origine d'une avancée majeure pour les salarié(e)s de cette même branche !

Dominique Dorgueil
Secrétaire fédéral
pour la Section Casinos
et Clubs de Jeux



L'heure serait-elle aux réjouissances ? Pas pour la Section Fédérale Force Ouvrière des Casinos et des Clubs de Jeux ! Pour nous, l'heure est comme toujours au pragmatisme. Car, si l'annonce par Casinos de France du retour à des niveaux de PBJ¹ équivalents voire supérieurs à ce qui précédait la crise COVID (exercice 2018/2019) est rassurante sur le point de la pérennité, cette situation ne se traduit absolument pas par des intentions sonnantes et trébuchantes ! Dame ! Le même communiqué de Casinos de France nous apprend également que l'inflation est passée par là, et que le coût de l'énergie atteint désormais des sommets...

La belle affaire !

Nous en étions les premiers informés, merci ! Laissons de côté ces annonces calibrées et orchestrées, et allons à l'essentiel : les négociations de Branche. C'est là que le bât blesse,

¹ Produit Brut des Jeux

et que l'expression « coup double » prend, pour certains, un sens peu avouable ! Pour une poignée de centimes, les organisations patronales ont réussi à sauver leurs sièges dans les commissions de négociation paritaire, tout en se forgeant une image de patrons progressistes.

Mais la Branche des casinos est en péril, nous avons déjà eu ici l'occasion de l'écrire et même d'étayer nos dires.

La Direction Générale du Travail a été très claire : si cette branche ne conclut pas d'accord significatif d'ici à cet été, elle enclenchera le processus de fusion. FO dénonce cette situation et travaille sur des sujets de fond afin de faire de ces chambres d'enregistrement de vraies instances de négociation. FO démarche les ministères, la présidence du Sénat, et dernièrement le Conseil

Constitutionnel à propos de la réforme des retraites. Par ces démarches et ces actions, la Section Fédérale FO démontre qu'elle ne tolère plus de passer sous les fourches caudines de Casinos de France, et qu'elle veut s'affranchir de la mainmise des délégations patronales. Pendant ce temps, le comportement de certaines organisations syndicales durant les diverses commissions auxquelles nous participons, a ceci d'incredible qu'il est totalement prévisible ! Nous avons d'ores et déjà pris nos responsabilités afin de respecter le mandat qui nous a été donné lors du dernier Congrès, qui est de défendre au quotidien les intérêts des adhérents, et non de gérer les carrières et les avancements des uns et des autres. Dans ce dernier numéro de *L'Enjeu* nous revenons plus précisément sur les dernières démarches entreprises, et sur les contacts que nous avons renoués. Bonne lecture ! ■

Pour nous, la notion de « figures imposées » doit rester cantonnée au domaine du patinage artistique, mais en aucun cas aux dits travaux de négociation auxquels nous participons...

FO s'oppose à ce que la reconnaissance du travail de nuit soit bradée aux moins offrants.



IL FAUT REVOIR LA COPIE

Sommaire

Branche
Nos autorités de tutelles, ministère de l'Intérieur / DLPJA
un entretien cordial, une écoute _____ 2

Vie des groupes
GROUPE JOA
réunion du comité de Groupe mars 2023 _____ 3
GROUPE BARRIERE
Changement de cap et passation de pouvoir ? _____ 5

Elections professionnelles
Derniers résultats _____ 6

NOS AUTORITÉS DE TUTELLES,
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR / DLPAJ

Un entretien cordial, une écoute

Claude François
Secrétaire de la Section Fédérale



Sollicité par courrier en début d'année, la directrice de cabinet du ministre de l'Intérieur, accompagnée par le sous-directeur des polices administratives (DLPAJ), a reçu une délégation Force Ouvrière fin mars. Cet entretien nous a permis d'évoquer les sujets importants concernant notre secteur d'activité, son avenir et comment nous nous positionnons, ainsi que nos demandes.



Photo : Tiraden architecte du bâtiment : Brigitte Métra

La nécessité pour FO d'être informé et consulté sur toutes les évolutions du secteur des casinos et clubs de jeux

Les syndicats patronaux restent très actifs auprès de nos autorités de tutelle comme certains groupes de casinos qui ne pensent qu'à assouplir au maximum la réglementation des jeux en faisant du lobbying intensif, bien souvent au détriment de l'emploi ou du modèle de « casino à la française » auquel Force Ouvrière reste attaché.

Par conséquent, nous avons demandé d'être informés et consultés sur tous les sujets qui peuvent toucher la Branche des casinos et clubs de jeux si, bien entendu, le ministère de l'Intérieur le juge utile. Notre demande légitime a été approuvée.

L'application de la réglementation des jeux doit être la même pour tous

Il ne doit pas y avoir de passe-droit ou d'interprétation différente sur l'application de la réglementation selon les établissements, ce qui peut créer une concurrence déloyale ou, pire, l'envie de faire la même chose puisque c'est autorisé à la concurrence.

La polyvalence est autorisée dans les casinos mais sous certaines conditions et bien souvent, l'employeur en use et en abuse jusqu'à ce que cela devienne la norme, avec toutes les dérives que cela peut comporter. On peut comprendre les souplesses accordées pendant la période Covid, mais c'est tout.

Dans les salles de jeux, de nombreux postes d'encadrement disparaissent, comme celui de

chef de table, en expliquant que ce n'est pas un statut mais une fonction. Quid de la sécurité et de la sincérité des jeux lorsqu'un débutant ou un salarié occupe ce poste ? D'autres jeux comme le black-jack mériteraient qu'on impose un chef de table. L'appellation de « sous-chef » est maintenant largement utilisée parce que, de cette manière, les employeurs appliquent une rémunération moindre tout en permettant une polyvalence avec le poste de croupier. C'est une interprétation de la réglementation qui n'a pas lieu d'être car ce statut est obsolète.

Projet JADE (Jeu Expérimental à Distance)

Ce dispositif viserait à permettre l'expérimentation de la régulation de l'offre de jeux de casino

En France, les jeux d'argent sont soumis à un contrôle spécifique de la part des pouvoirs publics. Pour les casinos, il s'agit principalement du **ministère de l'Intérieur et celui de l'Économie et des Finances**.

La **Direction des libertés publiques et des affaires juridiques (DLPAJ)** exerce une fonction de conception, de conseil, d'expertise et d'assistance juridiques. Elle prépare et met en œuvre notamment la législation des établissements de jeux.

Le **Service Central des Courses et Jeux (SCCJ)** fait partie des quatre unités centrales de la Direction centrale de la Police judiciaire. Sa mission principale est de veiller au respect de la régularité et de la sincérité des jeux, quels qu'ils soient, ainsi qu'à la protection des joueurs et à la défense des intérêts de l'État, et procède aux enquêtes administratives relevant du domaine réglementaire des jeux.

nos en ligne et, *in fine*, à en permettre l'exploitation par les principaux groupes nationaux afin de revitaliser ce secteur d'activité.

<https://www.fecfo.fr/articles/5178-reflexions-sur-le-dispositif-experimental-jade-jeux-de-casinos-en-ligne.html> (Courrier remis à la directrice de cabinet du ministre)

Ce qui pourrait, d'un côté, pérenniser les emplois, pourrait aussi les faire disparaître, c'est le paradoxe. On se souvient des débuts de la roulette anglaise électronique (RAE) qui, pour faire accepter cette évolution, obligeait la présence d'un croupier, bien vite abandonnée par la suite... Faire croire que les jeux en ligne n'impacteront pas l'emploi des casinos en dur, reste une illusion.

L'autorisation d'exploiter les jeux en ligne en France dont dépend l'avenir des casinos et clubs de jeux, doit rassembler l'ensemble des acteurs afin que chacun y trouve ses intérêts de manière pérenne, notamment les salariés.

Fin de l'expérimentation des clubs de jeux parisiens ?

L'autorisation temporaire d'exploiter les clubs de jeux arrive à son terme à la fin de l'année

2024. Nous avons évoqué la crainte que ce modèle ne se propage dans toute la France et, peu à peu, vienne empiéter sur les prérogatives d'un casino. Les nouveaux jeux autorisés dans les clubs en sont les prémices (black-jack, craps, sic-bo et bingo).

Quoi qu'il arrive, le législateur devra légiférer et cette opportunité pourrait être aussi le moment où la réglementation des jeux changera. Transition toute faite pour aborder le prochain thème.

La législation sur l'implantation des casinos en France va-t-elle évoluer ?

Il en est question car le syndicat ACIF pousse auprès de la DLPAJ pour cela, le dernier projet en est la preuve : *une cartographie permettant l'ouverture de 53 nouveaux casinos en France*. Là encore, nous avons réaffirmé notre attachement au « casino à la française », le contraire de ce que peut faire le groupe Viking, ce que nous détestons : des hangars à machines à sous avec toujours moins de personnel.

Force Ouvrière souhaite qu'une réflexion soit menée sur la répartition géographique des

casinos en France, notamment par région, et le passage d'un prélèvement communal à un prélèvement régional.

La suggestion de la DLPAJ, à l'origine du projet de l'ACIF, n'aurait-elle pas donné le ton à l'extension des clubs de jeux ? Nous nous posons la question aujourd'hui.

Fusion de la Branche casinos ?

Nous avons informé Madame la Directrice de cabinet que Force Ouvrière souhaite la fusion de la Branche Casinos car les réunions paritaires ressemblent de plus en plus à des scènes de théâtre où il ne se passe plus rien depuis des années.

Écouter ne veut pas dire entendre

Cet entretien s'est déroulé en toute convivialité et nous avons eu l'écoute nécessaire de la part de nos interlocuteurs. Allons-nous être entendus ? Cela serait présomptueux de notre part, mais l'important était de renouer un contact avec nos autorités de tutelle. C'est chose faite ! ■



Vie des groupes

GRUPE JOA

Réunion du Comité de groupe Mars 2023

Dominique Dorgueil
Membre, représentant syndical
et négociateur Comité
de Groupe



Introduction et informations financières

Le groupe JOA est toujours fortement endetté, du fait même des rachats successifs sous la forme des montages LBO que nous avons déjà évoqués¹.

Une nouvelle fois, JOA performe à + 8 % alors que le marché est évalué à + 2 %, tous les métiers du groupe ont performé.

En termes d'effectifs, le groupe compte à date environ 130 salariés de plus, même si l'absorption du groupe Emerald rend cette comparaison imparfaite.

Les élus du Comité de groupe JOA ont renouvelé leur volonté, à la majorité des membres présents, de faire procéder à un audit financier, seul véritable outil leur permettant d'es-

timer la situation du groupe dans sa totalité, et ce de manière fiable et impartiale.

Vie du groupe

La direction se félicite des excellents chiffres et évoque en particulier les secteurs bar et snacking, qui explosent littéralement les objectifs !

La contrepartie de ces résultats est la difficulté accrue des salariés à effectuer les nouvelles tâches qui leur sont assignées, les moyens humains et matériels mis en œuvre étant restés, sans surprise, identiques !

Pour FO, la charge de travail accrue n'est pas correctement valorisée, et les difficultés de recrutement mises en avant dans les établissements ne doivent pas avoir pour conséquence

de provoquer une usure supplémentaire des équipes.

Les élus coordinateurs JOA relatent leurs impressions après le déplacement effectué en Normandie courant octobre.

De grosses difficultés ont été notées, tout particulièrement à Fécamp et Etretat. Des personnels littéralement en souffrance, ce qui a rapidement occasionné un premier retour de la part des coordinateurs afin d'alerter les autres membres du Comité de groupe JOA sur les situations très difficiles rencontrées.

Stratégie et développement

Nonobstant l'endettement inhérent au modèle d'achats successifs du groupe, la stratégie semble s'orienter vers l'expansion et le déve-

¹ Dans l'encadré ci-après, un avis technique bref sur les LBO émis par la Banque de France en 2016.





loppement sur le territoire national mais également à l'international.

S'agissant des projets de jeux en ligne actuellement connus, et officiellement développés par Casinos de France, c'est cet axe qui pourrait être principalement exploité.

Le marché illégal des jeux en ligne représenterait environ 2,5 milliards d'€ (ce qui, pour FO, demande à être confirmé puisque la nature même de ce marché est d'être hors contrôle...). Le projet « JTx2 » est en cours de déploiement, notamment grâce aux dispositifs d'options et de mises complémentaires sur certaines combinaisons.

Ces nouveautés remettent une nouvelle fois en question la présence d'un chef de table au black-jack, puisque la complexification est désormais équivalente à une table d'ultimate poker, par exemple. Le fait pour la direction de répondre à cette demande en avançant le fait que les heures de nuit sont désormais valorisées - ce dont on peut par ailleurs se féliciter - n'entre en rien dans l'amélioration ou le maintien du respect de la sincérité des jeux !

Pour FO, « JTx2 » pourrait et devrait se faire en étoffant les effectifs afin d'ouvrir plus de tables de jeux traditionnels.

FO rappelle une nouvelle fois que, si la notion d'incertitude relative de PBJ est une réalité aux tables de jeux, en revanche la fiscalité est sans équivalent et donc plus avantageuse !

Développer les jeux traditionnels sans en passer par ce B.A. BA semble irréaliste !

Point RSE et économies d'énergie

RSE : 5 axes de travail sont identifiés (gouvernance - sociétal - environnemental - clients - social).

Energie : Le groupe a réussi à atteindre une économie du coût de l'énergie globale de 13 %.

Social

Le recrutement est toujours une question majeure. Le groupe travaille sur la visibilité des annonces sur internet. La campagne de recrutement par cooptation est toujours en cours. A Montrond et à Uriage, des recrutements ont été réalisés sur ce modèle.

Le montage LBO

Le *Leveraged Buy Out* - LBO - ou reprise avec effet de levier, est un montage financier qui consiste en une opération de rachat d'une société cible largement financée par endettement. Il se traduit par la création d'une société holding qui s'endette pour acheter les titres de la cible. Le service de la dette (paiement des intérêts et remboursement d'échéance) souscrit par la holding est assuré par les flux générés par la cible.

De manière générale, la société holding est dotée d'un capital relativement faible au regard de l'opération. Dans la mesure où ces montages reposent essentiellement sur l'endettement, tout retournement de conjoncture ou même une simple baisse de rentabilité de la société rachetée peut remettre en cause la capacité de remboursement de l'ensemble. De tels montages sont donc, par nature, vulnérables.

En clair, pour les salariés, le LBO est un aspirateur à valeur ajoutée : on « pédale » pour payer les intérêts de la dette, et les investisseurs raflent généralement la mise lors de la revente, tout en transmettant la dette aux suivants !

Comme en branche, aucune remise directe en question des conditions de travail, de rémunération et d'évolution.

Si on rencontre des difficultés à recruter, c'est parce que les jeunes ne veulent plus travailler !

Pour FO, cette excuse maladroite, pour ne pas dire indélicat, passe plutôt mal.

Les tenues de travail ne seront pas changées, mais les polos d'été seront de couleur bleue et d'une matière différente. Le tablier du service restauration reste d'actualité mais dans un modèle sans la partie haute ■

Mise en place d'un accord d'intéressement JOA à prévoir grâce aux échanges avec les coordinateurs groupe durant le premier semestre 2023.

**Pour adhérer et/ou créer
une Section Syndicale,
libre, déterminé(e) :**

j'adhère ! sur Internet :

<https://focasinosjeux.fr>

Ne restez plus seuls !

EXPRIMEZ-VOUS !

www.personnel-de-casino.forumactif.com
www.focasino.info

Informations légales

Directeur de la publication :
Sébastien BUSIRIS
54 rue d'Hauteville - 75010 Paris
Tél. : 01 48 01 91 91
Email : fecfo@force-ouvriere.fr
Crédits photos : FEC FO

Sites associés

<https://focasinosjeux.fr>
<http://www.fecfo.fr>
<https://www.facebook.com/groups/1517995411583361/>

Contacts & renseignements **FEC FO**

Section Fédérale des Casinos et Clubs de Jeux
54 rue d'Hauteville - 75010 Paris Tél. : 01 48 01 91 88 ou 91
Email : casinos@fecfo.fr - 06 16 81 66 95

Changement de cap et passation de pouvoir ?

Kevin Lafon
Secrétaire adjoint
de la Section Fédérale
Membre du Comité de Groupe



C'est officiel, les héritiers de Diane Barrière reprennent la main du groupe familial. Alexandre Barrière, 36 ans, prend la tête du groupe familial en tant que président du groupe, et Joy Desseigne - Barrière, âgée de 32 ans, prend la présidence du conseil d'administration.

Dominique Desseigne, prince consort de 78 ans, abandonne enfin le pouvoir, après s'y être accroché bec et ongle, de peur d'être mis sur la touche par le fils, une fois la passation effectuée. En effet, il est notoire qu'ils faisaient l'objet de dissensions importantes sur la stratégie menée depuis quelques années, et notamment avec la gestion catastrophique des années Covid, où seul le premier groupe français, qu'il dirigeait d'une main de fer, a procédé à des licenciements. Déjà en 2012, le journal *Le Monde* le décrivait comme un dirigeant despote, très loin des idées progressistes de feu son épouse.

Le Monde publiait le 02 novembre 2012 à 12h51 :

« En attendant, usurfruitier tyrannique, Dominique Desseigne veille à tout. Rentabilise la moindre machine à sous. Fait renvoyer en cuisine les rondelles de citron mal tranchées... Lobbyiste déterminé, il sait aussi acheter les bonnes grâces des élus, opportunément invités en thalasso quand arrive le moment de renouveler les concessions. Et les punir s'ils ne plient pas. »

La bataille familiale fut rude, et il aura fallu le concours de plusieurs cabinets d'avocats pour parvenir à arracher un accord sur les conditions de la passation de pouvoir. Dominique Desseigne sera tout de même désormais président d'honneur, statut suffisamment flou qui, semble-t-il, a fait consensus dans le cercle familial.

Éloge du changement

Alexandre Barrière, qui ne porte que le nom de sa mère (contrairement à sa sœur qui porte aussi le nom du père), assume ostensiblement sa filiation à une approche de gestion plus humaine que prônait sa mère. Lorsqu'elle était encore à la tête du groupe, elle disait notamment : **« Il faut trouver des solutions pour que l'évolution se passe en douceur, sans conflits sociaux et sans problèmes pour les employés et leurs familles. »**¹

Sa vision et son approche de la gestion du groupe étaient finalement diamétralement opposées aux brusqueries et autres rapports de force de son mari. En l'an 2000, elle publia d'ailleurs la préface d'un livre intitulé « Éloge du changement » dont l'auteur, Gérard-Dominique Carton, Universitaire en psychologie clinique, en sociologie et en économie politique, a fondé un groupe de conseil qui accompagne les entreprises et leurs dirigeants qui font le choix prioritaire de l'humain dans leurs stratégies de changement. Celui qui commença sa carrière comme thérapeute, évolua vers la fonction managériale au sein de plusieurs entreprises privées (CIC Paris, puis American Express en tant que DRH France puis DRH International avant de prendre la fonction de Directeur Général au Canada).

Pour eux, lorsque le changement s'avère nécessaire, le facteur humain ne doit pas être sous-estimé, et nous partageons ce constat. Ce n'est pas le changement qui est stressant, mais la façon dont il est conduit. Le constat du décalage entre les promesses des dirigeants et le cynisme des dispositifs mis en place, a déconstruit la confiance des salariés du groupe qui, à force de désillusions, associent souvent le changement comme étant synonyme de déliquescence de leurs conditions de travail.

Il y aura fort à faire pour reconstruire la confiance, car si celle-ci peut se briser en un instant, seules des preuves ancrées dans le temps constitueront le ciment nécessaire pour atteindre tel noble objectif.

¹ *Histoire d'une famille, le roman du groupe Barrière.* Philippe Bouvard

Désir de modernisation, transformation, indépendance

Modernisation + transformation = changement. Contrairement à aujourd'hui, le nouveau président du groupe occupera bien la fonction, mais il ne sera plus en charge de la direction opérationnelle. Celle-ci sera assurée par un directeur général recruté à l'extérieur, Grégory Rabuel, 45 ans, ex-PDG de SFR et Altice France. Ce proche de Patrick Drahi qui a gravi tous les échelons dans le groupe SFR dans le sillage de son mentor, aurait été remercié pour « résultats insuffisants » alors que l'opérateur menait un troisième plan social depuis 2012, touchant 17 % des effectifs.²

Sauf surprise, cette nouvelle gouvernance devrait valider la stratégie prônée par Alexandre Barrière, bien décidé à accélérer la transformation numérique du groupe, son développement à l'international, et, si l'on en croit l'engagement écrit formulé aux salariés du groupe, **« à rendre nos métiers plus attractifs et à bâtir de nouvelles œuvres [...] dans un esprit d'échange et de respect mutuel, conscients des défis de notre planète. »**

D'après *Challenges*, **« un proche de la famille affirmerait que Alexandre Barrière s'est révélé depuis deux ans. Jusqu'à obtenir le soutien de la majorité du conseil d'administration dont l'actionnaire minoritaire Marc de Lacharrière et l'ancien président de la République Nicolas Sarkozy. Ce soutien général est d'autant plus nécessaire que le jeune président impose en même temps à son groupe des changements radicaux qui donnent une très bonne indication sur son état d'esprit d'entrepreneur. Avec sa sœur, il rachète les actions de Marc de Lacharrière qui se retire du capital du groupe. Les banques d'affaires Rothschild et Lazard les accompagnent pour le montage financier de cette opération en LBO. "Un coup de maître!", admire ce proche du dossier qui souligne la volonté du nouveau président de rompre avec la gestion jusque-là "patrimoniale" du groupe Barrière. »**

² Source : *Les Echos*

LBO Kezako ?

Le terme LBO (*Leverage By Out*) signifie « effet de levier » communément appelé « leverage ». C'est un mécanisme qui permet à un repreneur de financer une partie de l'opération de rachat par emprunt. Le repreneur espère rembourser l'emprunt avec les bénéfices que la société devrait réaliser.

L'emprunt contracté génère une pression financière supplémentaire sur l'entreprise cible pendant plusieurs années. En contraignant l'entreprise à verser des dividendes, le LBO la fragilise financièrement en la rendant plus sensible à l'activité économique.

En d'autres termes, le *move* est audacieux et ambitieux.

Si l'on en croit Wikipédia, « *Patrick Drahi, le mentor du futur DG du groupe Barrière, a fait fortune en ayant massivement recours à cette technique avec effet de levier, consistant à s'endetter pour acheter une entre-*

prise cible, puis la restructurer pour en majorer ses profits financiers, et rembourser les emprunts contractés par forte ponction sur la trésorerie de ladite entreprise. Ces opérations financières «acrobatiques» (voire abusives) inquiètent certaines banques d'affaires mais ont fait de lui l'homme le plus riche d'Israël, la 5^e fortune française et la 57^e fortune mondiale. »

La question mérite d'être posée : **Sera-t-il possible de concilier une telle opération financière, en douceur, sans conflits sociaux et sans problèmes pour les employés et leur famille ?**

Attentes des salariés

L'avenir qui se dessine ne sera clairement pas dénué d'épreuves et de péripéties diverses, c'est une certitude. Le désir ostentatoire de modernisation via la dématérialisation angosse, car jusqu'alors, les développements

technologiques ont toujours été synonymes d'atrophie d'emplois et de qualité de service dans nos métiers. La tâche est grande, et les enjeux humains vont de pair.

De très nombreux salariés du groupe Barrière aimeraient ressentir de nouveau ce côté familial et bienveillant qu'insufflait le groupe d'antan, où travailler pour Barrière était une grande fierté. La route sera longue et sinueuse, et il ne faudra surtout pas rater le premier virage des RH : la bienveillance doit revenir au premier plan dans les rapports humains, et supplanter les années de violents rapports de force, qui n'ont semé que désillusions et immobilisme ■

De véritables changements sont nécessaire dans le Groupe Barrière, et Force Ouvrière s'engage à participer activement dans la construction d'un modèle économique et social équilibré, pérenne et qui fera, nous l'espérons, la fierté du plus grand nombre.

Elections professionnelles

Derniers résultats

Claude François
Secrétaire de la Section Fédérale



Photo : Dominique Dorgueil

Casino de Canet en-Roussillon

(Groupe Joa)



Lorsqu'un agent de maîtrise ou un cadre Force Ouvrière se présente aux élections professionnelles, on croit souvent à tort qu'il a très peu de chance d'être élu.

Dominique Dorgueil est arrivé dans les instances de la Section Fédérale en 2017, est devenu Secrétaire Fédéral, c'est-à-dire membre du Bureau de la FEC FO (Fédération des Employés et Cadres FO) en 2021. Il vient d'être réélu dans le collège « Cadres et Agents de Maîtrise » le 9 février dernier au Casino Canet-Plage avec la totalité des suffrages valablement exprimés. Il rejoint ainsi les 3 titulaires et 3 suppléants du collège « Employés » également élus.



Photo : André Guillemin-Laborne

Casino de Besançon (Groupe Joa)

Après le départ de Roberto Trombin, **André Guillemin-Laborne** a repris le flambeau afin d'assurer la continuité dans un contexte après Covid difficile. Force Ouvrière est toujours présent, c'est ce qui importe et nous souhaitons le meilleur à André. Il n'a pas l'expérience mais il a les convictions. Élu pour la première fois titulaire CSE dans le collège « Cadres », il assumera également le mandat de délégué syndical ■

Casino de Juan-Les-Pins (Groupe Partouche)

La négociation du protocole d'accord préélectoral s'est déroulée le 8 mars 2023 sans pouvoir aboutir. En effet, Force Ouvrière ne partage pas les arguments juridiques permettant à la direction de réduire le nombre d'élus à deux titulaires et deux suppléants, passant ainsi en-dessous de la barre des 50 salariés, ce qui réduit considérablement les prérogatives du CSE. Lors d'une seconde réunion le 5 avril 2023, après plusieurs échanges entre avocats des deux parties, Force Ouvrière maintient sa position et a saisi la DDETS 06 (Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités) afin qu'elle se positionne. A ce jour, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. *A suivre...* ■



Photo : Claude François



Photo : Giorgio Rizzo

Casino de Cannes 3.14 (Groupe Partouche)

Thierry Petitgirard, notre délégué syndical, est parti en retraite depuis avril 2022 et a passé la main à **Giorgio Rizzo** qui assure la continuité. La liste commune FO (70 %) / CGT (30 %), seule à présenter des candidats, a remporté les six sièges du collège « Employés ». Les deux postes du collège « Cadres » sont remportés par la CFE-CGC. La CFTC n'a pas présenté de candidat, elle disparaît. Bonne chance à Giorgio pour ce nouveau mandat de quatre ans qui débute ■

Casino de la Tour de Salvigny « Le Lyon vert » (Groupe Partouche)

Comme dans beaucoup d'établissements, l'effectif du personnel s'est réduit et passe en-dessous des 150 salariés dans le collège « Employés » (de 166 en 2019 à 125 aujourd'hui). La conséquence : deux postes (1 titulaire et 1 suppléant) de moins au CSE. Bastion de Force Ouvrière depuis plusieurs années, Le Lyon Vert, par l'intermédiaire de notre délégué syndical **Hervé Corbani**, persiste et signe ! Attaqué et sali injustement dans un passé récent, il a su déjouer les basses manœuvres destinées à le déstabiliser, voire plus. Il est toujours là et bien présent, la liste Force Ouvrière remporte tous les sièges dans les deux collèges. Ce n'est pas parce qu'on est seul à présenter une liste que c'est forcément plus facile, en particulier sur le long terme. Hervé et son équipe s'acquittent parfaitement de leur tâche en faisant avancer le social dans l'entreprise ; en quelques mots : « Il tient la baraque ! » ■



Photo : Hervé Corbani



Adhérez **à FO**

Mon emploi,
mon salaire,
mes conditions de travail,
le stress, ma carrière, la Sécurité sociale, ma retraite...



Je veux être informé(e), je veux comprendre,
me défendre, progresser !

FO est représenté dans
plus de 70 casinos

Seul(e) ?

Pour adhérer et/ou créer une Section Syndicale,
libre, déterminé(e) : **j'adhère !** sur Internet : <https://focasinosjeux.fr>

Bulletin d'adhésion

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Mail : _____ Casino : _____ Dépt : _____

Poste occupé : _____ Statut (Employé, AM, Cadre) : _____

Date :/...../..... Signature : _____



à renvoyer à la Fédération des Employés & Cadres FORCE OUVRIÈRE
Section Casinos & Clubs de Jeux
54, rue d'Hauteville - 75010 Paris • Tél. : 01 48 01 91 88
Port. : 06 16 81 66 95 • Mail : casinos@fecfo.fr

ou à remettre à :